

ELÉMENTS RELATIFS À VOTRE ÉTABLISSEMENT

Raison Sociale :

Numéro de SIRET :

Code NAF :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Contact :

Mail :

Téléphone :

Somme versée en lettres :

€

Somme versée en chiffres :

€

*ELÉMENTS RELATIFS À L'ÉTABLISSEMENT BÉNÉFICIAIRE DU VERSEMENT
CORRESPONDANT À 13% DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2020*

Raison Sociale : École Nationale Supérieure de Paysage

Adresse : 10 rue du Maréchal JOFFRE, 78000 Versailles

Numéro de SIRET : 197 820 194 00029

Catégorie Juridique du bénéficiaire : 7384 : Etablissement Public National
d'Enseignement

Code APE du bénéficiaire : 8542Z : Enseignement Supérieur

MODE DE PAIEMENT

• Virement

IBAN : FR76 1007 1780 0000 0010 0398 467 | **BIC** : TRPUFRP1

Dans le libellé de votre virement, veillez à indiquer TA 2020 et le SIRET de votre établissement.

• Chèque

À établir à l'ordre de : Agent Comptable de l'École Nationale Supérieure de Paysage
Indiquer impérativement au dos du chèque : Taxe Apprentissage 2020 et le numéro de SIRET de votre entreprise.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'établissement assujetti au versement de la Taxe d'Apprentissage 2020 :

Signature et cachet de l'établissement :

Afin de pouvoir établir une attestation correspondant à votre versement, nous vous remercions de retourner ce document complété à : Ecole Nationale Supérieure de Paysage, Agence Comptable, 10 rue du Maréchal JOFFRE, 78000 Versailles ou par mail à service.financier@ecole-paysage.fr. Afin d'éviter toute erreur de calcul concernant votre règlement, nous vous invitons à vous rapprocher de votre service comptable.

Pour mémoire, à ce jour, la Taxe d'Apprentissage 2020 se calcule sur la Masse Salariale de l'année 2019, en appliquant un taux de 0.68% (Taxe brute de la Taxe d'Apprentissage 2020) : 87% de ce montant sont à verser à un organisme collecteur et 13% peuvent être librement versés au bénéficiaire de votre choix. Par ailleurs, vous pouvez appliquer des déductions (dons en nature et/ou créances CSA...).